

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU  
**28 SEPTEMBRE 2022**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Représentation du  
Conseil Municipal au sein  
du parlement étudiant  
CY Cergy Paris  
Université**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 29 septembre 2022  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 29 septembre 2022  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 29 septembre 2022

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 21 septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur BENTZ, Monsieur ROUXEL

**Avaient donné procuration :**

Monsieur JOLY à Madame ANDRE  
Madame GOTTI à Madame GUYARD  
Madame de CIDRAC à Monsieur PERICARD

**Secrétaire de séance :**

Monsieur NDIAYE

Accusé de réception en préfecture  
078-200086924-20220928-22-E-01-DE  
Date de télétransmission : 29/09/2022  
Date de réception préfecture : 29/09/2022

**N° DE DOSSIER** : 22 E 01

**OBJET** : REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU PARLEMENT  
ETUDIANT CY CERGY PARIS UNIVERSITE

**RAPPORTEUR** : Madame HABERT-DUPUIS

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

CY Cergy Paris Université a mis en place un Parlement étudiant à l'échelle du site de CY Alliance. Cet organe consultatif contribue au développement de la vie démocratique de l'université, à la promotion de la citoyenneté, de la solidarité et de l'engagement des étudiants et des étudiantes ainsi qu'à l'animation de la vie sur les différents campus du site de CY Alliance.

Le Parlement étudiant est composé de 47 à 50 membres.

Conformément à l'article 2 des statuts du Parlement étudiant, la Commune de Saint-Germain-en-Laye dispose d'un siège en son sein.

Il convient désigner un représentant titulaire, ainsi qu'un représentant suppléant pour siéger au Parlement étudiant de CY Cergy Paris Université.

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

Titulaire : Madame GRANDPIERRE

Suppléant : Madame HABERT-DUPUIS

### **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

DESIGNE Madame GRANDPIERRE représentante titulaire et Madame HABERT-DUPUIS représentante suppléante pour siéger au Parlement étudiant de CY Cergy Paris Université.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*